



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 481-24 concernant la démolition d'immeubles.

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024, le conseil municipal de la Ville de Dunham a adopté le projet de Règlement numéro 481-24 concernant la démolition d'immeubles.

Ce projet de règlement vise à remplacer le règlement de démolition n° 465-23 et a pour but de régir la démolition d'immeubles conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Il prévoit notamment des dispositions particulières pour la protection des immeubles ayant une valeur patrimoniale. Il vise l'ensemble du territoire de la Ville de Dunham.

Une assemblée publique de consultation quant à ce règlement sera tenue le 30 janvier 2024 à 18h00 dans la salle du conseil au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0. À cette occasion, le maire ou une personne désignée par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer quant à ce projet de règlement.

Des informations additionnelles sur le projet de règlement peuvent également être obtenues à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0 entre 8h30 et midi et entre 13h00 et 16h30 du lundi au jeudi et entre 8h30 et midi le vendredi. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.dunham.qc.ca.

Ce projet ne contient pas de dispositions qui seraient propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

FAIT À DUNHAM, CE 11^E JOUR DE JANVIER 2024.

Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim